



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

artisanat

Question écrite n° 67714

Texte de la question

M. Michel Issindou attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services et de la consommation sur les difficultés rencontrées par les candidats à la reprise des entreprises artisanales, lors du départ en retraite de leurs dirigeants. Faute de disposer d'un capital de départ suffisant, ils ne sont bien souvent pas en mesure de mener à bien leurs projets de rachat. Des milliers d'entreprises ferment ainsi définitivement chaque année faute de repreneurs. Pour tenter de remédier à ce problème, l'Union professionnelle artisanale propose la création d'un fonds de soutien à la reprise d'entreprise dédié à l'économie de proximité. Ce fonds aurait pour vocation d'accorder des avances remboursables à taux zéro à tous les candidats s'étant vu refuser des prêts bancaires classiques, faute d'un apport personnel suffisant. Il permettrait de pérenniser des activités ayant une clientèle établie et une offre de produits et services clairement définie, tout en maintenant en moyenne quatre emplois pour chaque entreprise sauvée. Convaincu de la pertinence d'un tel dispositif, il le remercie de bien vouloir lui faire savoir s'il envisage de donner un tour concret à cette proposition.

Données clés

Auteur : [M. Michel Issindou](#)

Circonscription : Isère (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67714

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : Commerce, artisanat, pme, tourisme, services et consommation

Ministère attributaire : Redressement productif

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 décembre 2009, page 12403

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)